

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE

*Revue de la Semaine* : Décès du Prince Impérial, fils de feu l'Empereur Napoléon III.—Origine du drapeau tricolore.—Le catholicisme à New-York.—Sociétés de colonisation à Montréal ; les membres de ces sociétés doivent s'adresser à la Législature Provinciale pour obtenir de l'aide.—Principales causes de la détresse qui règne dans les villes.—Protection à accorder à l'agriculture et à l'industrie.—Ouverture de la deuxième Session du quatrième Parlement de la Province de Québec ; discours de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Luc Letellier de Saint-Just.

*Causerie Agricole* : Défrichement des terres incultes (Suite).

*Sujets divers* : Le sel dans l'alimentation du bétail.—Soins à donner aux vaches en été.—Apiculture (Suite) : Des bourdons.—Culture des navets entre les rangs de blé-d'Inde.—Pronostics du temps : Signes de pluie.

*Choses et autres* : Importance de l'apiculture.—Travaux de la saison : sarclage des légumes ; détruire les mauvaises herbes dans les prairies ; soins à accorder au tabac.

*Bibliographie* : "Manuel du Pèlerin à la Bonne Sainte-Anne de Beauport," par M. l'abbé D. Gossolin ; éditeur, M. J. A. Langlais, libraire, St. Roch de Québec.—"Chant du Typographe" ou "Les typographes sont des gens heureux."

*Recettes* : Ce qu'il faut faire lorsqu'on est atteint d'un coup de soleil.—Moyen de guérir la toux.—Moyen d'enlever la rancidité du beurre.

*Terre à rendre*.—Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce, pour la vente d'une terre à des conditions libérales, qui se trouve sur la huitième page du présent numéro de la Gazette des Campagnes.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les premiers numéros de la Gazette, le commencement du feuilleton : Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet.

## REVUE DE LA SEMAINE

Les nouvelles de la mort du Prince Impérial, fils de feu l'Empereur Napoléon III et de l'ex-Impératrice Eugénie, ont été confirmées par les dernières dépêches télégraphiques.

Ce jeune prince, âgé de 23 ans, servait dans les troupes anglaises engagées dans la guerre des Zoulous.

Cette mort a créé une grande sensation en France, de même qu'en Angleterre où résidait la mère de ce jeune prince. Ce fut Lord Sydney qui a été chargé de la douloureuse mission d'annoncer la mort du Prince Impérial à l'ex-Impératrice Eugénie. En apprenant cette triste nouvelle, l'Impératrice a poussé un cri déchirant et s'est évanouie. Son état était alors considéré comme dangereux.

On annonce que la princesse de Galles est actuellement à Chiselhurst où elle est allée présenter les condoléances de la Reine Victoria à l'ex-Impératrice Eugénie. La Reine devait elle-même lui rendre visite le lendemain.

Jusqu'à son départ pour aller combattre les Zoulous sous le drapeau anglais, la vie du prince Impérial n'a offert rien de bien remarquable. En 1870, au début de la guerre franco-prussienne, il accompagna son père, et il était présent le 2 août à la prise de Saarbruck. C'est alors que l'empereur télégraphia à l'Impératrice restée à Paris : "Louis vient de recueillir son baptême de feu." Après la défaite désastreuse de Sedan, le prince passa la frontière de Belgique et traversa d'Ostendre à Douvres en Angleterre. Il a ensuite résidé avec ses parents à Chiselhurst. Il étudia le génie à l'Académie royale militaire de Woolwich, et y subit de brillants examens.

A la mort de Napoléon, il devint le chef de la dynastie et fit connaître ses aspirations au trône impérial de France. Le parti bonapartiste est fort, mais il est probable que le prince Jérôme Napoléon Bonaparte, héritier à son tour, ne rencontrera pas tant de sympathie. Ses principes anti-religieux et révolutionnaires sont notoires. On annonce que le jeune prince

aurait nommé l'un des fils de Jérôme Napoléon, Victor, son héritier au trône de France.

On ne peut s'empêcher de faire un contraste en apprenant cette mort. Napoléon Ier est mort prisonnier des Anglais, tandis que son petit neveu et son héritier est mort pour eux en combattant sous leur drapeau.

— Une origine des plus curieuses, après toutes celles qui ont été mises en avant, est, sans contredit, celle dont parle Peiffer, dans sa pancarte lithographiée, devenue très rare. D'après lui, Louis XVI invita à sa table, en 1789, quarante cultivateurs venus des diverses provinces de la France. Il les fit asseoir les premiers et avant de prendre place au milieu d'eux, il dit à ses courtisans, ducs, comtes et même à un évêque : " Messieurs, prenez des serviettes et servez nos pères. " Ce que raconte Peiffer, fut fait fidèlement.

En mémoire de cet événement, on fit un trophée dans lequel on figura de profil, l'effigie de Louis XVI au-dessus des armures des trois Etats du Royaume qui sont liés à n'en faire qu'un devant la loi et par cela les couleurs nationales du drapeau français représentées par le bleu, " la bêche ; " le blanc, " la noblesse ; " le rouge, " le clergé. "

Et attendu que la noblesse et le clergé sortent de la roture, c'est la bêche qui lie leurs armures pour n'en faire qu'un. Avant la sanction du drapeau tricolore, le bleu était représenté par un cultivateur assis sur sa bêche, ayant un habit-veste gros-bleu ; le blanc par un noble ayant un habit brun brodé en argent, bas de soie blancs, avec boucles d'argent, et brillants, chapeau à trois cornes brodé sur bord et garni de plumes blanches, et épée avec fourreau de peau blanche grainée, poignée garnie en argent ; le rouge, par un évêque, ayant robe rouge écarlate et crosse dorée.

— En 1817, il n'y avait que deux églises catholiques à New-York et 16,000 catholiques ; aujourd'hui la population catholique dépasse 600,000, et il y a 54 églises et 31 chapelles.

— Il y a à Montréal une couple de sociétés de colonisation qui se proposent de demander de l'aide au Gouvernement local pendant la présente Session, pour permettre à leurs membres d'aller s'établir sur des terres nouvelles. Comme le remarque M. l'écrivain de *l'Opinion Publique* : " les membres qui forment partie de ces sociétés étant de pauvres ouvriers qui n'ont rien, les secours ordinaires ne suffiront pas ; il leur faut ce qu'ils demandent : un prêt, une certaine somme payable tant par année et remboursable à longue échéance. Le Gouvernement devrait donner satisfaction aux désirs si raisonnables et patriotiques de ces braves gens, qui consentiront à donner toutes les garanties possibles. Leur projet de colonisation, préparé avec beaucoup de soin, mérite certainement qu'on en fasse l'épreuve. "

Nous sommes heureux d'apprendre par le Discours du Trône qui a été fait à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial que le Gouvernement se propose d'accorder une certaine somme d'argent dans ce but. D'un autre côté il serait à désirer que des mesures fussent prises pour assurer le paiement de ces sommes à l'échéance du prêt. Il arrive parfois qu'au temps expiré on demande l'abandon de ces argents, qui assez souvent ne profitent pas aux colons, mais à des spéculateurs qui ont racheté ces terres à vil prix.

— M. l'écrivain de *l'Opinion Publique* informe que le Révd. M. T. Martineau, l'éloquent prédicateur de Notre-Dame de Montréal, a fait la semaine dernière, un sermon rempli de conseils pratiques relativement à la crise financière que le pays traverse. Après avoir dit que le *luxu et l'amour du plaisir* étaient deux des principales causes de la détresse de nos villes, il a parlé de l'encombrement des professions libérales. Il a développé une pensée qui a souvent été exprimée dans *l'Opinion Publique*, savoir : " Que le salut du pays était dans *l'agriculture* et dans *la colonisation*. " Il a déploré la manie qui arrache aux travaux si féconds de la campagne des milliers de bras, tant de jeune gens et de jeunes filles qui vont perdre dans les villes leur avenir et leur bonheur. Tous ceux qui s'intéressent au bonheur de leurs compatriotes et à l'avenir de leur pays, ne peuvent faire trop d'efforts pour pénétrer notre population de ces idées patriotiques et salutaires.—Tel est le désir exprimé par M. L. O. David, collaborateur à *l'Opinion Publique*.

— *L'agriculture* et *l'industrie* doivent marcher de pair : toutes deux ont besoin de protection dans un pays comme le nôtre. Donnez au cultivateur un marché pour les produits de sa ferme, l'agriculture deviendra une profession lucrative et de grandes étendues de terre aujourd'hui incultes, se couvriront de riches moissons. Procurez du travail à l'ouvrier, la population des centres industriels se multipliera et le cultivateur trouvera pour ses produits des débouchés de plus en plus faciles.....—*Le Courrier de Montréal*.

— Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Luc Letellier de Saint-Just a ouvert la deuxième Session du quatrième Parlement de la Province de Québec, jeudi, le 19 juin, par le discours suivant :

" Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

" Messieurs de l'Assemblée Législative,

" Je vous vois avec plaisir assemblés de nouveau pour vous occuper des affaires de la Province.

" J'ai constaté avec une satisfaction bien vive l'enthousiasme avec lequel Son Excellence le Marquis de Lorne, le représentant de Sa Majesté et Son Auguste Epouse, Son Altesse Royale la Princesse Louise, ont été reçus dans les deux principales villes de la Province, et Notre bien-aimée Souveraine, je n'en doute pas, saura apprécier comme ils le méritent les sentiments d'attachement et de loyauté dont notre Province vient de donner des preuves si éclatantes.

" Depuis la dernière session, les travaux ont été poussés avec la plus grande activité sur les Chemins de Fer du Gouvernement ; ces chemins sont maintenant en opération depuis Québec jusqu'à Hull, et le seront bientôt jusqu'à Aylmer. J'espère qu'avant la fin de cette saison, ils seront complètement terminés.

" Tout en s'occupant activement des Chemins de Fer de la Rive Nord, le Gouvernement n'a pas négligé ceux de la Rive Sud du Fleuve, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que la plupart ont fait les progrès les plus satisfaisants.

" Les avantages qui doivent découler d'une jonction immédiate entre notre système de Chemin de Fer, le Canada Central et les autres Chemins de Fer de la Province sont tels qu'il a paru indispensable de construire de suite un pont sur l'Ottawa, vis-à-vis de Hull,

pour faire cette jonction; un contrat pour la construction de ce pont a été passé aux conditions les plus avantageuses; il vous sera soumis, et je n'ai aucun doute que vous ne le trouviez entièrement satisfaisant.

" Tout en construisant ce pont à Hull, la Province ne doit pas renoncer à prolonger ses chemins de Fer jusqu'à l'endroit, dans le comté de Pontiac, le plus propice pour effectuer leur jonction avec la partie subventionnée du Chemin du Pacifique. Pour attirer dans notre Province le trafic de cette grande ligne inter-océanique, nous devons lui offrir la voie la plus courte vers l'Atlantique.

" Après les sacrifices qu'elle s'est imposés, tant pour cet important chaînon du Pacifique, que pour tous ses autres Chemins de Fer, lesquels en ouvrant de nouveaux territoires, tendent à augmenter la population et par conséquent les revenus de la Puissance, la Province de Québec a le droit d'espérer que le Parlement Fédéral lui accordera une aide propre à alléger le fardeau dont elle s'est chargée pour l'exécution de ces grandes entreprises.

" Le Gouvernement a réussi à régler à l'amiable les réclamations les plus importantes de la Province contre les municipalités qui ont promis d'aider à la construction du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Une mesure vous sera soumise pour légaliser les arrangements faits dans cette vue. Avec le bon vouloir que la plupart de ces municipalités ont montré dans leurs relations avec le Gouvernement, il sera facile, je l'espère, d'en arriver avant longtemps à une solution satisfaisante.

" Comme le moment est arrivé où les Chemins de Fer du Gouvernement doivent commencer à donner des revenus, il a semblé que le meilleur moyen, et de les rendre aussi productifs que possible pour la Province, et de créer le trafic qui leur est nécessaire, était de les louer pendant un certain nombre d'années à des hommes d'affaires possédant les capitaux et l'expérience indispensables, lesquels seront ainsi directement intéressés au succès de cette entreprise. Des arrangements ont été faits dans ce but, et ils seront soumis à votre approbation ainsi que la loi l'exige.

" J'ai autorisé mon Gouvernement à régler d'une manière définitive la question, depuis si longtemps pendante, du prêt aux incendiés de Québec. Les arrangements qui ont été faits à cet égard vous seront communiqués.

" Depuis la dernière Session, dans le but d'aider la nombreuse classe des ouvriers sans ouvrage à s'éloigner des villes pour s'établir sur les terres de la Couronne, il a été promis de l'aide à des personnes zélées pour le bien public, qui se proposaient de former de grandes associations pour la colonisation du pays. Il vous sera présenté une mesure pour autoriser le Gouvernement à faire d'autres arrangements de la même nature.

" *Messieurs de l'Assemblée Législative,*

" Suivant la promesse qui en avait été faite, la plus stricte économie a été pratiquée dans l'administration des affaires de la Province; et, bien que le Gouvernement n'ait pu réussir tout-à-fait à rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses, j'ai lieu d'espérer que vous serez satisfaits des efforts qui ont été

faits et des résultats qui ont été obtenus dans ce sens.

" Le budget de l'année fiscale prochaine vous sera soumis; il a été préparé en vue d'éviter toute dépense qui n'est pas absolument indispensable.

" *Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

" *Messieurs de l'Assemblée Législative;*

" Vous serez appelés de nouveau à considérer s'il n'est pas opportun de modifier notre constitution, en ce qui regarde le Conseil Législatif.

" Des mesures vous seront soumises concernant l'organisation de l'instruction publique, les licences, le fond d'emprunt municipal, l'empierrement des chemins et les asiles d'aliénés."

" Il vous sera proposé un projet de loi pour accorder aux citoyens de cette Province qui ont des réclamations contre la Couronne, le droit de les soumettre aux Tribunaux du pays.

" Je prie la Divine Providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent à procurer la prospérité publique et le bonheur des habitants de cette Province."

Après le discours du Trône dans le Conseil Législatif, les membres de l'Assemblée Législative se réunirent dans leur Salle de délibérations.

Sur proposition de l'hon. Premier Ministre M. Joly, il fut résolu de prendre en considération le discours du Trône le lendemain.

Vendredi, 20 juin, le premier ordre du jour fut la prise en considération du discours du Trône. L'adresse en réponse à ce discours fut proposée par M. Racicot député de Missisquoi, secondé par M. Meikle député d'Argenteuil.

Sur proposition de l'Hon. M. Chapleau il avait été préalablement décidé que la Chambre ajournerait jusqu'au mercredi suivant afin de permettre à MM. les députés d'origine française de prendre part à la fête de la St. Jean-Baptiste: l'honorable M. Chapleau ayant quelques amendements à proposer à l'adresse, demande que les débats sur ce sujet soient ajournés à mercredi.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES.

(Suite.)

Le colon qui désire s'établir sur une terre afin d'en retirer tous les avantages possibles doit présider d'une manière intelligente à tous les travaux depuis l'abattage des arbres jusqu'à l'entrée de ses récoltes: Il doit pourvoir à tous les besoins de l'avenir pour lui et ses successeurs.

Comme nous l'avons déjà dit, le defricheur doit prendre soin de laisser à différents endroits de son exploitation des arbres qui serviront d'abri à ses récoltes contre l'impétuosité des vents, et à ses animaux un ombrage qui leur est absolument nécessaire. Un terrain où les arbres font défaut est exposé à toutes les intempéries des saisons: les vents, les orages, la grêle couchant les grains détruisent parfois complètement les récoltes. Il est donc parfaitement reconnu que la présence des arbres dans un champ diminue en grande partie l'effet de ces désastres.

Les bestiaux au pâturage, dans les grandes chaleurs de l'été, souffrent beaucoup lorsqu'ils ne peuvent

se soustraire aux ardeurs du soleil ; ils deviennent haletant, se fatiguent énormément et leur santé en souffre. C'est pendant les fortes chaleurs que l'on voit les vaches diminuer de lait et les moutons maigrir considérablement. La présence de quelques touffes d'arbres dans un endroit quelconque du parc procure aux bestiaux un ombrage sous lequel ils passent les heures les plus chaudes de la journée. Il est donc nécessaire de pourvoir à ce besoin ; pour cela il convient de laisser dans un champ quelques arbres, choisissant les plus forts, les mieux constitués et les plus vigoureux.

Quelques agriculteurs ont la précaution de laisser dans le voisinage de leurs bâtisses et autour de leur verger des arbres pouvant à la fois servir d'abri à leurs animaux et protéger leurs arbres fruitiers : c'est pour ces derniers une excellente précaution, car on remarque que sous cet abri, ils sont toujours plus productifs ; la fécondation des fleurs n'est pas empêchée par les gros vents qui se font sentir lors de la floraison : il y a alors moins de fleurs enlevées et moins de fruits coulés ; de plus, l'air se purifie sous ces arbres, et les causes de maladies sont moins considérables.

Dans certaines contrées, en Angleterre surtout, la plupart des propriétés sont entourées d'arbres, et c'est à leur présence que l'on attribue la richesse agricole de l'Angleterre. L'Ouest des États-Unis est pour ainsi dire complètement privé d'arbres ; mais les cultivateurs de ces contrées ont eu grandement à souffrir de cet état de choses, et aujourd'hui ils comprennent que l'absence des arbres est un sujet d'appauvrissement pour leur culture, c'est pourquoi ils font des plantations d'arbres sur leurs propriétés :

La Divine Providence a voulu que les arbres entretinssent la pureté de l'atmosphère en leur donnant la propriété d'absorber les miasmes délétères qui, s'échappant de divers corps corrompraient bientôt l'air de leur présence. Ces arbres sont comme autant de puisards soutirant sans cesse, du milieu où nous vivons, les gaz nuisibles à notre santé.

Dans les nouveaux défrichements il s'échappe des odeurs très-préjudiciables à la santé de l'homme et des animaux. Ces odeurs, surtout dans un certain temps de l'année, produisent des fièvres. Le défricheur doit prendre les précautions nécessaires pour s'en préserver. Pour cela tout en défrichant une certaine étendue de terrain pour y asseoir son habitation, il ne doit commettre son abattage qu'à quelques arpents plus loin du lieu qu'il habite.

On procède différemment dans le défrichement d'une terre. Le colon peu favorisé de la fortune ne fait pas le plus souvent son abattage dans de bonnes conditions ; voici comment il opère : Il commence par sarcler, c'est-à-dire qu'il coupe toutes les branches qui croissent entre les grands arbres, puis il attaque les grands arbres, et le printemps il fait brûler les arbres tels qu'ils sont tombés lors de l'abattage.

Ailleurs on procède avec plus de méthode. On coupe les arbres en morceaux d'une certaine longueur puis les ayant mis en tas on les fait brûler, lorsque le feu est éteint on retasse ce qui reste de bois et on fait brûler de nouveau. Toute la cendre se trouve ainsi accumulée dans un même tas, et on la ramasse pour en faire de la potasse. Cette dernière méthode quoique

plus lente que la précédente, est beaucoup plus profitable : c'est celle que l'on emploie dans les cantons de défrichement d'Ottawa et dans presque tous les townships des Bois-Francs.

On calcule que la cendre produite par le bois d'un arpent de terre donne un quart de potasse dont le prix varie de \$20 à \$25. Le défrichement de cet arpent de terre coûte généralement \$15 ; il y a donc un profit de plus de \$5 en faveur du défricheur qui conserve les cendres lors de l'abattage.

Le colon pauvre fait ordinairement brûler les débris végétaux qui couvrent la surface du sol, car sans cela il lui serait inutile de semer, la terre ne produirait pas ou donnerait un faible rendement. C'est qu'il existe sur les terres nouvellement défrichées des principes acides tout-à-fait contraires à nos végétaux généralement cultivés, et les débris végétaux à l'état de cendre font disparaître cette acidité. Aussi ces cendres mélangées à la terre contribuent à amener une végétation vigoureuse. Il suffit d'un simple piochage pour être certain d'une récolte abondante.

Les souches restent sur le sol après l'abattage et y demeurent longtemps, car le défricheur doit attendre qu'elles soient pourries afin de les enlever plus facilement. En attendant, il cultive assez misérablement autour des souches. Cette manière d'opérer est fort simple, mais elle est lente ; néanmoins, dans l'état de gêne où se trouve le colon, il serait à peu près impossible d'en agir autrement.

Mais si un propriétaire, ayant à sa disposition des capitaux suffisants, voulait mettre en culture une certaine étendue de forêt il pourrait procéder autrement avec plus d'avantage et moins de perte.

Il va sans dire que les travaux préliminaires du défrichement et de l'abattage des arbres doivent se faire de la même manière. Mais pour le brûler, il convient mieux de ramasser les arbres en tas ou disposés en javelles et d'y mettre le feu. Par ce moyen l'on évite de faire brûler la terre, car s'il est vrai que le brûlage fait disparaître l'acidité du sol, il détruit en même temps une foule de principes fertilisants. Ce n'est pas la terre alors que l'on brûle, ce sont les débris de branches, de feuilles, de corps morts qui en se décomposant forment un riche engrais : en brûlant cet engrais, on brûle tous les principes fertilisants moins la cendre, et alors on perd autant que si l'on brûlait les fumiers d'étable.

Le défricheur possède un autre moyen que le brûlage pour détruire l'acidité du sol et qui n'expose pas à autant de perte : l'emploi de la chaux ; étendue sur le sol, elle hâte la décomposition des substances organiques, c'est-à-dire des matières végétales et animales. La chaux se combine avec les acides du terrain et les rend neutres. On a donc par ce moyen tous les avantages du brûlage et aucun de ses inconvénients. Pour se servir de la chaux dans ce cas, on la laisse éteindre en tas sur le sol en la recouvrant de terre, et lorsqu'elle est réduite en poudre on l'étend sur tout le terrain puis on l'enterre par un piochage ou un hersage.

Le colon ne peut pas toujours avoir de la chaux à sa disposition, mais dans le défrichement de la forêt, il peut y substituer les cendres provenant de la combustion des bois.

Les cendres vives surtout ont un effet merveilleux

sur la végétation; elles agissent comme engrais d'abord, puis elles laissent la décomposition des débris végétaux accumulés à la surface du sol et neutralisent l'acidité qui s'y trouve, d'une manière analogue à celle de la chaux. Sous ce rapport cependant l'effet de la cendre est un peu plus faible que celui de la chaux. Si l'on fait de la potasse il sera impossible d'employer les cendres vives. Les cendres lessivées ne sont pas à dédaigner, car elles favorisent aussi la végétation. On devrait les étendre uniformément sur la surface du défrichement.

Une autre amélioration que le défricheur à l'aise pourrait introduire dans son défrichement, serait l'arrachage des souches sans attendre qu'elles soient pourries.

La présence des souches sur un champ crée des obstacles sérieux à la culture et en retarde beaucoup le développement. Il est à peu près impossible de cultiver les terrains à la charrue tant que les racines ne sont pas enlevées, et on sait que le travail fait à la main est beaucoup plus coûteux que celui exécuté par les animaux de traits. Il est donc très important que les souches soient enlevées au plus tôt du terrain, quoique l'on dise qu'arracher les souches immédiatement au moyen d'arrache-souches apparvrit le sol. Il est bien vrai que ces souches qui parfois renferment une quantité considérable de racines en se décomposant enrichissent la terre par les débris qu'elles y laissent, mais l'économie qui en résulte par le travail prompt des arrache-souches compense amplement cette perte et même davantage.

On peut se procurer un arrache-souche à raison de \$30; il y en a même qui coûtent \$100, mais avec ces derniers on peut enlever du champ d'immenses pierres qui s'y trouvent, ou soulever ces pierres pour les enfoncer davantage dans le sol. Vu leur utilité, le prix n'est donc pas exorbitant.

Nous croyons utile de donner ici un résumé de la loi concernant la *Protection des forêts* (34 Viet: ch: 19, 1870, Québec):

"Il est défendu de faire brûler du bois debout ou en tas, des branchages, broussailles, terre noire, etc. en aucun temps, à une distance de moins d'un mille d'une forêt; excepté des arbres abattus, etc., pour le défrichement, entre le 1er de Septembre et le 1er de Juillet.

"Cependant on peut faire du feu dans ou près de la forêt, pour se chauffer, faire cuire des aliments et pour la fabrication du goudron, potasse, perlasse, charbon de bois, etc.

"Celui qui fait du feu dans la forêt à moins d'un demi-mille d'elle, entre le 15 de mai et d'Octobre, doit: 1o. choisir le lieu le moins pourvu de terre végétale, de bois mort, branches, feuilles sèches ou d'arbres résineux; 2o. nettoyer l'endroit dans un rayon de 25 pieds; 3o. éteindre le feu avant de quitter l'endroit.

"Celui qui laisse tomber dans la forêt ou dans un champ défriché ou autre lieu, des allumettes chimiques, des cendres de pipe ou autre matières en feu, ou qui tire une arme à feu dont la bourre prend feu, doit l'éteindre de suite.

"L'amende pour contravention à cet acte ne doit pas dépasser \$50 ou trois mois de prison, ou les deux à la fois, avec les frais, à être réclamés par toute

personne majeure, devant un juge de paix, dans les trois mois. — Dans le cas d'une conviction, la moitié de l'amende appartiendra au poursuivant et l'autre moitié au Gouvernement de cette Province."

(A suivre.)

### Le sel dans l'alimentation du bétail.

Cette question de l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail a été l'objet de grand nombre d'expériences de la part des agronomes français; les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles ont souvent soumis la question aux délibérations de leurs membres. La *Gazette des Campagnes* de Paris annonce que dans une récente séance du cercle agricole d'Arras, M. Décrombecque, agronome, a donné d'intéressants détails sur les avantages du sel mêlé aux aliments de ses bestiaux. Nous croyons utile de les donner ici, afin que nos lecteurs en fassent leur profit, en tentant quelques expériences à ce sujet.

M. Décrombecque attribue au sel la vertu d'accroître l'embonpoint des bêtes d'engrais, la fécondité des reproducteurs, celles des vaches laitières, enfin d'accroître la quantité de la viande. Suivant cet éminent agriculteur, les effets du sel s'expliquent par le sel fait qu'il active et facilite la digestion des aliments, surtout des pulpes, des drôches, des barbottages (boîtes) où entrent les pommes de terre, les betteraves et autres aliments fades, et qui manquent de tenacité par eux mêmes.

Tous les animaux, dit M. Décrombecque, aiment les aliments salés: le mouton, le porc, le pigeon; la poule qui en reçoit devient meilleure pondeuse. Sur les vaches, cet agronome a fait des expériences qui prouvent que le sel augmente la sécrétion du lait. Il en donne huit onces par jour à chaque vache. Le sel active l'énergie et la fécondité des animaux employés à la reproduction, et à l'appui de cet avancé M. Décrombecque cite une expérience faite sur deux lots de troupeaux; la supériorité de ceux qui reçurent le sel fut manifeste.

A cette réunion du cercle agricole d'Arras, un membre objecta qu'il a perdu plusieurs moutons par suite d'une consommation exagérée du sel. M. Ponfort, agriculteur, répondit à cette objection que le sel mis dans la boîte peut être entraîné au fond du vase et s'y trouver en excès. Cette couche de sel, au fond du seau, en trop grande quantité, peut avoir l'inconvénient signalé. Il faut donc avoir le soin de bien brasser la potion afin de pouvoir atteindre le fond du vase et bien opérer le mélange.

Plusieurs membres du cercle firent observer que les sels dénaturés peuvent contenir des matières nuisibles dont il faut se méfier. Par exemple, les sels qui ont servi à saler la viande ou le poisson, à conserver les peaux, sont insalubres, et parfois un véritable poison pour les animaux. On ne doit utiliser ces sels que comme engrais, et encore en petite quantité à la fois dans le mélange des fumiers de ferme.

M. Fiamont, membre du cercle, rapporta qu'il sale son foin à raison de une livre de sel par 250 livres de foin. Sur un lit de 100 bottes de 15 livres chaque il répand 6 livres de sel; ajoute un nouveau lit de 100 bottes et sème la même quantité de sel. Le foin ainsi salé conserve sa saveur et son arôme.

Nous engageons les cultivateurs à appliquer ce

mode de salaison aux foin qui souffriront de l'humidité du temps.

#### Soins à donner aux vaches en été.

Si comme nous le disions aujourd'hui dans notre *causerie agricole*, il importe de laisser des arbres pour servir d'abri aux animaux, ce soin est tout particulièrement avantageux aux vaches laitières en ce que ces abris qu'elles recherchent les empêchent de faire de longues marches pour se mettre à l'ombre. Il est certain, que les vaches qui n'ont pas l'avantage d'y trouver ces abris, et qui restent tout le jour exposées aux ardeurs d'un soleil brûlant, dépérissent, deviennent maigres et leur lait diminue en quantité.

Dans plusieurs endroits on a pour habitude de garder les vaches dans une cour avoisinant les bâtisses, et cela jusqu'au lendemain matin, pour s'éviter la peine de les reconduire le soir même dans le parc un peu éloigné de la maison. Il serait préférable de changer cette habitude et de ne garder les vaches dans la cour que le temps qu'on les traite. On ne devrait jamais empêcher les vaches d'aller paître pendant la nuit, car le temps où les vaches mangent le mieux pendant les chaleurs, est à la chute du jour et de bonne heure le matin quand l'herbe est encore toute imbibée de rosée.

Il est important de toujours tenir à la disposition des vaches de la bonne eau claire et fraîche, et de les laisser boire autant qu'elle le veulent. L'eau est aussi nécessaire aux vaches que l'herbe, et c'est une erreur de croire qu'il est suffisant de leur donner à boire qu'une fois le jour.

Les cultivateurs qui sont obligés d'abreuver leurs animaux au puits, doivent se pourvoir d'une auge d'une dimension suffisante et faire en sorte qu'elle contienne toujours assez d'eau pour que chaque animal puisse s'abreuver toutes les fois qu'il le voudra.

On dira peut-être que les vaches n'ont besoin de boire qu'à ce même temps parce qu'on ne les aura vues venir à l'abreuvoir qu'une seule fois par jour; cela provient de l'habitude qu'elles en ont prise.

Ordinairement les premiers jours qu'on met les vaches au pâturage, elles viennent à l'auge aussi souvent que le soir leur commande de le faire; mais ne trouvant pas toujours de l'eau, elles viennent à s'apercevoir qu'on ne leur en fournit qu'une fois par jour et à une certaine heure: alors elles prennent l'habitude de ne venir à l'auge qu'à cette heure là.

#### Apiculture.

(Suite)

*Des bourdons.*—Les bourdons, qu'on appelait autrefois *mouches fainéantes*, parce qu'ils ne travaillent point, et qu'on ignorait leur utilité dans les ruches, sont plus gros, plus grands, ont la tête plus ronde, et le bourdonnement plus fort et plus clair que les abeilles; ils n'ont point d'aiguillon, et comme ils ne vont point au fourrage, ils n'ont point de palettes ou cuillers à leurs jambes; leurs dents, plates et petites, sont cachées; leur trompe est courte et menue; leurs yeux à réseaux leur couvrent, pour ainsi dire, toute la tête, et leurs ailes tout le corps; ils ne vivent presque du miel des abeilles; ils ne sortent guère que vers le milieu de la journée, pour voltiger autour

de la ruche sans s'éloigner, et y prendre quelque peu de nourriture. En un mot, ils restent, la plupart du temps, attachés sur les rayons, sans aucune action.

On a reconnu, après une étude particulière des mouches à miel, que les bourdons sont les mâles, qu'ils s'accouplent à la reine, et fécondent les œufs.

Les bourdons commencent à éclore, dès le printemps, dans des alvéoles plus grands que ceux où naissent les abeilles, et dans lesquels il paraît d'abord un gros vor blanc, que la reine a déposé, et qui grossit peu à peu.

Les abeilles les élèvent dans leur bas âge, les nourrissent et les souffrent depuis le commencement de mai jusqu'au mois d'août quoique leur nombre augmente de jour en jour. Le commencement du printemps est la saison où les faux-bourdons sont en plus grand nombre dans une république d'abeilles, parce que c'est alors celle des essaims avec lesquels ils partent. Leur nombre est ordinairement relatif à la population des ouvrières; plus une ruche en est fournie, plus elle contient de faux-bourdons. Les essaims nouvellement établis en ont très-peu, il en reste toujours le plus grand nombre dans les mères-ruches.

A l'entrée de l'automne, temps où la reine n'a plus besoin d'eux pour la propagation, et où les provisions deviennent précieuses, les abeilles les tuent absolument tous; trois ou quatre d'entr'elles se jettent à la gorge du bourdon et l'étranglent, ou bien elles lui rompent une aile ou la nuque du cou: elles se servent aussi, en pareil cas, de leur aiguillon. On en voit alors un grand nombre de morts à l'entour des ruches parce qu'elles les jettent dehors.

Il en échappe quelquefois qui se cachent dans des coins de ruches, et qui y passent l'hiver: c'est un mauvais présage pour ces ruches; car elles périssent au printemps suivant, soit à cause que ces mâles ont habité trop longtemps avec la reine, et que par là, les œufs qu'elle avait dans le corps ont été altérés; soit parce qu'ils ont mis la famine dans la ruche, en consommant de bonne heure le miel qui devait suffire jusqu'au printemps.

(A suivre.)

#### Navets entre les rangs de blé-d'inde.

On peut obtenir une belle récolte de navets, en répandant dans le mois de juillet de la graine de cette plante entre les rangs de blé-d'Inde hâtif qu'on aurait semé dans une terre bien engraisée. Si ce blé-d'Inde a bien levé, s'il a eu un bon départ, il sera mûr avant que les navets aient atteint beaucoup de développement, et quand il sera enlevé, les navets profiteront alors rapidement.

Ce mode de culture ne fait aucunement souffrir le blé-d'Inde, et la récolte de navet se trouve n'avoir coûté qu'une bagatelle.

#### Pronostics du temps.

*Signes de pluie.*—Des cercles autour du soleil et de la lune; Un soleil obscur et comme baigné d'eau,—se levant rouge et avec des bandes noires entre-mêlées parmi ses rayons,—placé au-dessus d'un nuage épais, se montrant entouré d'un ciel rouge à l'Est;

Une lune pâle, ayant les extrémités de son croissant épaissies, entourée d'un cercle par un vent du midi;

Des étoiles pâles, grossies, environnées d'un cercle;

Quelques nuages isolés, soit dans un ciel bleu clair, soit dans un ciel bleu noir obscur ;

Des nuages filant dans les régions élevées, par un temps serain, — amoncelés sous forme de rochers et de montagnes, — venant du sud, — changeant souvent de direction, — nombreux le soir au nord-est, — noirs et venant de l'Est à l'Ouest, — formant plusieurs couches dans l'air, — se mouvant avec des vitesses différentes ;

Les brouillards, lorsqu'ils sont attirés vers les sommets des hauteurs, ou lorsqu'ils paraissent monter plus que de coutume ;

Tous ces signes sont autant d'indices d'une pluie plus ou moins prochaine, plus ou moins abondante et d'une durée plus ou moins longue.

Les animaux, les végétaux, certains minéraux offrent aussi des indices qui trompent rarement.

Ainsi, lorsqu'il doit pleuvoir,

Les chevaux hennissent et gambadent, — les bœufs ouvrent leurs naseaux, regardent du côté du sud, se couchent et se lèchent, — les moutons bondissent et se querellent ;

Les oies, les canards vont à l'eau et s'y agitent avec de grands cris, — les corneilles vont et viennent solitairement dans les sables, — les corbeaux ont un croassement clair et s'attachent aux arbres, — les poules, les pigeons, les moineaux se plongent dans le sable ou dans la poussière, — les hirondelles rasent la terre et effleurent la surface des eaux, — les hiboux crient fort dans la nuit, — les chauve-souris ne se montrent point le soir ;

Les grenouilles et les crapauds coassent dans les fossés, — les vers rampent à la surface de la terre ;

Les fourmis, les abeilles rentrent à la hâte, — les monches piquent, — les taons s'attachent aux jambes des bestiaux et les tourmentent, — les araignées se retirent dans leur coin et se retournent dans leur toile.

Les poissons, surtout les carpes, s'élèvent du fond des eaux et font des bonds à la surface ;

Le mouron des champs et le liseron ferment leurs fleurs ;

Le sel fond, — le papier des appartements se relâche, — les pierres, le fer se couvrent d'humidité.

### Choses et autres.

**Importance de l'apiculture.** — Voici comment s'exprime M. Jabot, l'un des membres fondateurs de la Société d'apiculture de la Gironde (France), sur l'utilité des abeilles :

" Tout le monde connaît les abeilles et sait que ce sont ces insectes qui produisent le miel et la cire, objet d'un commerce considérable ; mais généralement on ignore trop ce que peut donner une bonne ruche établie dans une localité favorable. Une pareille colonie renferme à peu près quarante mille individus !... Et quand on réfléchit que, dans ce peuple innombrable, tous les ouvriers s'occupent également, on voit tout de suite quelle somme de travail ils peuvent produire. Il est facile de se convaincre que l'apiculture peut devenir une source de bons revenus, et en même temps augmenter de plusieurs millions la fortune publique. La récolte du miel ne sera jamais trop considérable, car ce produit est d'une grande consommation pour la fabrication de biscuits, bière, vinaigre, etc. "

Ne vaut-il donc pas la peine que l'on s'occupe de la culture des abeilles, quand tout le monde y trouve son compte ?

**Travaux de la saison.** — Un des plus grands travaux à faire en ce moment est le sarclage des légumes et des plantes fourragères, leur bonne venue et leur prompt développement dépend en grande partie de cette opération. Si l'on n'a pas le soin d'enlever les mauvaises herbes, elles étouffent les plantes. Il faut de plus retener légèrement le sol autour des plantes afin que la terre devenue en quelque façon plus poreuse, puisse facilement absorber tous les éléments nutritifs qui se trouvent dans l'atmosphère, et dont les plantes s'emparent tantôt par leurs feuilles ou leurs tiges, tantôt par leurs racines.

Dans toute prairie nouvellement établie, il pousse plus ou moins de mauvaises herbes. Si on les arrache dans les champs, on doit les extirper également dans les prés. Les mauvaises herbes sont, en effet, aussi nuisibles au récoltes de foin ou de herbes qu'à toute autre moisson. Qu'on n'hésite donc pas à en débarrasser les prés, et on s'en trouvera bien ; car les mauvaises herbes dont la végétation est vigoureuse ont une valeur nutritive inférieure à celle des herbes fourragères, et peuvent, en outre, porter atteinte à la santé des animaux.

Comme le temps des foin approche, les cultivateurs feront bien de réparer dès maintenant leurs voitures, leurs harnais ; enfin tout préparer pour que rien ne les retarde quand arriveront les jours propices pour travailler à la fenaison.

**Soins à accorder au tabac.** — Comme toutes les plantes sarclées, le tabac exige des travaux nombreux, des soins multipliés, aussi bien pour lui-même que pour la terre, qui perdrait, sans cela, tout l'avantage que lui assurent ces sortes de plantes.

Quelques jours se sont à peine écoulés, depuis la plantation, que le tabac commence à se tenir debout, à allonger ses feuilles et déjà, favorisées par la bonne préparation de la terre, excitées par la saison, les mauvaises herbes commencent à l'envahir ; déjà il faut songer à l'en débarrasser.

Quelques légers sarclages sont alors nécessaires. Ils le sont encore lorsque, dans cette même période, il est survenu une pluie assez forte pour délayer la surface de la terre ; pour la disposer à former, sous l'action du soleil qui a suivi, une croûte dont l'effet immédiat est de s'opposer, au grand dommage de la plante, à toute relation entre l'atmosphère et l'intérieur de la terre.

Une observation essentielle, aussi bien pour les labours à la charrue quand l'exploitation du tabac se fait sur une grande échelle, que pour les fagons à la main, c'est de ne pas fouiller la terre trop profondément dans le voisinage des racines, de crainte de les briser. A cet égard l'expérience semble avoir démontré que l'extrémité des feuilles devait être la limite de ces fouilles ; les racines suivant, dans la terre, la même progression pour leur développement que les feuilles dans l'atmosphère.

L'espace ne nous permet pas de donner ici tous les détails des travaux à faire et des soins à prendre pour la bonne réussite de la culture du tabac, pendant les premiers mois de sa végétation. Afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, on peut, en s'adressant au Bureau de la Gazette des Campagnes, sur l'envoi de six centimes, se procurer le *Petit traité sur la culture du tabac*, par Ls. N. Gauvreau, écrivain, N. P.

### Bibliographie.

**Manuel du Pèlerin à la Bonne-Sainte-Anne de Beaupré**, par l'abbé D. Gosselin. — Tel est le titre d'un magnifique petit volume qui vient d'être publié et dont M. J. A. Langlais, libraire de Québec est l'éditeur. Ce manuel est d'une grande utilité aux âmes pieuses qui devront faire le pèlerinage à la Bonne-Sainte-Anne pendant le mois de juillet qui est particulièrement consacré à invoquer cette grande sainte. — Le prix de ce petit manuel du Pèlerin est de 20 centimes ; il est en vente chez tous les libraires.

Voici la préface que nous lisons sur la première page de ce nouveau livre destiné à faire connaître et aimer davantage la sainte patronne de la Province de Québec :

" Nous offrons au public cet opuscule intitulé : *Manuel du Pèlerin à la Bonne-Sainte-Anne de Beaupré*, qui, nous l'espérons, sera accueilli avec bienveillance.

" L'intérêt que, pendant plus d'un an, nous avons vu témoigner par tous les pèlerins indistinctement, à tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à l'histoire de cette paroisse privilégiée, a fait naître en nous l'idée de coordonner les notes que nous avons pu réunir.

" Nous croyons donc que ce recueil de souvenirs historiques, qui nous fait assister, ou quelque sorte, à la naissance du culte de sainte Anne dans notre pays, et aux développements qu'il a pris dans le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, répond aux désirs d'un grand nombre de fidèles.

" Nous faisons suivre ce précis historique des prières les plus propres à honorer celle qui a des droits tout particuliers à notre amour et à notre vénération, et d'une grande utilité pour ceux qui vont en pèlerinage, ou qui veulent faire une neuvaine.

" Nous devons, en terminant, témoigner notre reconnaissance au prêtre distingué qui a bien voulu nous aider de ses conseils, et nous communiquer une foule de renseignements précieux."

**Chant du typographe** ou " *Les typographes sont des gens honnêtes* (7)." — Tel est le titre d'une composition musicale dédiée à B. Chamberlin, écrivain, imprimeur de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine pour la Puissance du Canada ; M. A. Lavigne, marchand de musique à Québec, en est l'éditeur. — Le prix de vente est de 40 centimes.

Au point de vue de la mélodie, les personnes de l'art en ont fait un magnifique éloge, et on s'accorde à dire que cette composition nouvelle a été hautement appréciée dans les salons. La musique est de M. George McNeil, organiste de Notre-Dame de Lévis.

Les paroles sont de M. J. N. Duquet, écrivain, au Bureau du *Canadien*. Cette poésie a mérité à son auteur l'honneur d'être

placé au nombre de nos poètes canadiens (voilà un typographe heureux !).

Quand on a su, comme M. Duquet, comprendre l'importance et la véritable mission du typographe, il n'est pas permis de douter que les typographes ne soient des gens heureux. Notre ami a voulu adoucir l'amertume du typographe qui se croit malheureux : on effet, quand ce dernier s'en retournera le soir à son foyer et qu'il entendra nos jeunes citadines, accompagnées par le piano, faire l'éloge du typographe, il dira, comme M. Duquet : " les typographes sont des gens heureux. "

Nous remercions M. Duquet, notre ancien confrère en typographie, pour la délicate attention qu'il a eue de nous faire l'envoi de sa nouvelle composition à l'adresse des typographes.

### RECETTES

*Ce qu'il faut faire lorsqu'on est atteint d'un coup de soleil.*

Le traitement est simple : on lave la rougeur avec de l'eau de savon et de pavot, puis on saupoudre avec de la poudre de riz, de la fécula de pommes de terre, ou bien simplement de la farine de blé. Si la rougeur persiste plus de vingt-quatre heures, on emploie les lotions d'eau de saponaire. — Il est rare qu'un coup de soleil résiste plus d'un ou deux jours à ce simple traitement.

Une précaution à prendre est de ne pas s'exposer de nouveau directement aux rayons du soleil.

*Moyen de guérir la toux.*

Faites rôti un citron avec beaucoup de soin, en prenant garde qu'il ne brûle ; lorsqu'il est tout-à-fait chaud, tranchez-le et pressez-le au-dessus d'une tasse contenant trois onces de sucre parfaitement pulvérisé. Prenez une cuillerée de ce breuvage toutes les fois que votre toux vous incommode. Ce breuvage est bon et agréable au goût. Il est rare qu'il n'ait pas procuré du soulagement. *Journal pour tous.*

*Moyen d'enlever la rancidité du beurre.*

Il faut battre le beurre et le pétrir dans une quantité d'eau suffisante contenant vingt à trente gouttes de chlorure de chaux par deux livres de beurre. Laissez le beurre en repos pendant deux heures, puis pétrissez-le de nouveau dans de l'eau fraîche. — *Idem.*



## SOUSSIONS

POUR LE

# CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

DES SOUSSIONS pour la construction d'environ une centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI,

**VENDREDI, le PREMIER AOUT prochain.**

Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba.

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés, qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg.

Département des Chemins de fer  
et Canaux,  
Ottawa, 16 juin 1879.  
26 juin 1879.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

## TERRE A VENDRE A GRAND SACRIFICE !

**\$500.00 seulement!!!**

**A** STE. FLAVIE, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, à deux milles de l'Eglise, trois milles de la Station du chemin de fer, quatre milles du grand chantier de Méis, et dix-huit milles de Rimouski. Cette terre est de deux arpents sur quarante de profondeur ; les deux tiers en culture et le reste en bois, avec grange, etc. ; chemin sur le bord du fleuve ; vue magnifique ; claire des taxes d'Eglise ; quantités de bois, de varech et de poissons (capelan) abondent et tarissent sur le rivage à l'époque des semences. Le varech et le poisson sont des engrais supérieurs aux fumiers pour les jardins à patates (sable sec) : en saive qui vent, sans frais ni empêchements.

Conditions de vente libérales. S'adresser à M. PRUDENT RENOUF, propriétaire à Trois-Pistoles, ou sur les lieux à GEORGES PELLETIER, ccr.



## Soumissions — Rails d'Acier.

DES SOUSSIONS adressées à l'Honorable Ministre des Chemins de Fer et Canaux, seront reçues au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre, jusqu'au

**15 Juillet prochain.**

pour des Rails en Acier et des Attaches, qui devront être livrés à MONTREAL, comme suit :

5,000 tonnes le 1er Octobre 1879,

5,000 tonnes le 1er Juin 1880,

5,000 tonnes le 1er Octobre 1880.

Spécifications, Conditions, Blanc de Soumissions, et toutes autres informations pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau, ou au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer  
et Canaux,  
Ottawa, 13 juin 1879.  
26 juin 1879.

## COLLEGE DE STE. ANNE.

La distribution des prix aura lieu le 27 JUILLET courant, à 10 heures A. M. Parents et amis de l'éducation sont invités à y assister.

Le même jour, à 8 heures A. M., sera chanté dans la chapelle du Collège, le service de feu Chs. Frs. Painchaud, fondateur, et de tous les bienfaiteurs défunts du Collège.

La rentrée des élèves est fixée au 4 Septembre, à 6 heures P. M.

19 juin 1879.



## AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20 mai 1879.

IL est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 3e jour du juillet prochain.

G. M. MUIR,  
Greffier de l'Ass. Lég.